



# De la caractérisation d'un abus de majorité

**Jurisprudence** publié le **02/07/2020**, vu **969 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**Un abus de majorité est caractérisé lorsque la décision porte atteinte à l'intérêt social et qu'elle a été prise dans l'unique dessein de favoriser les actionnaires majoritaires au détriment de l'actionnaire minoritaire.**

Dans cette affaire, l'assemblée générale d'une société anonyme avait décidé d'affecter la somme de 550 346 euros aux réserves. Estimant que cette décision était constitutive d'un [abus de majorité](#), un actionnaire minoritaire avait alors assigné les actionnaires majoritaires et la société en annulation de cette résolution et en condamnation de la société à lui payer une provision d'un montant de 500 000 euros à valoir sur sa participation aux bénéfices.

La société et les actionnaires majoritaires font grief à la Cour d'appel d'avoir accédé à cette requête alors qu'un abus de majorité suppose « que soit cumulativement caractérisée une atteinte portée à l'intérêt social par la décision adoptée ainsi qu'une rupture d'égalité entre des actionnaires ». Or, l'absence de distribution de dividendes intervenant suite à la mise en réserve litigieuse concerne tous les associés, minoritaires comme majoritaires. Il n'y a donc pas rupture d'égalité et la cour d'appel a privé sa décision de base légale au regard de l'[article 1240 du code civil](#) (ancien art. 1382).

La Cour de Cassation suit le raisonnement des actionnaires majoritaires et casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel. Elle précise qu'une résolution est abusive lorsqu'elle a été prise dans l'unique dessein de favoriser les actionnaires majoritaires au détriment de l'actionnaire minoritaire.

Source : <https://www.actualitesdudroit.fr/>

## Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Modifier les statuts d'une SARL](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
  
- [Qu'est-ce qu'un associé ? Et un actionnaire ?](#)

- Dettes de la société : les associés doivent-ils payer ?
- Quels sont les droits des associés/actionnaires d'une entreprise ?
- Comment convoquer une assemblée générale de SARL ?
- Comment organiser une assemblée générale de SARL ?
- Comment consulter les associés de SARL par écrit ou par correspondance ?
- Modèle commenté de procès-verbal d'assemblée générale de SARL
- Procès-verbal d'une assemblée générale : faut-il le faire publier ?
- Comment faire annuler l'assemblée générale d'une SARL ?
- Quelles sont les conséquences de l'abus de minorité ?
- Quelles sont les conséquences de l'abus d'égalité ?